



ÉCLAIREUSES ♦ ÉCLAIREURS
DE FRANCE

Cotisation Membres Associés

Saison 2016-2017

Cotisation des Membres associés : 1 euro par jour et par participant

(Anciennement soumis au Contrat Global Associés ou Contrat de Coopération)

Concerne les structures et les centres d'accueil et d'animation de l'Association qui organisent une activité à l'intention de personnes non engagées dans le mouvement.

Il s'agit d'une forme collective d'adhésion concernant l'accueil et/ou l'hébergement d'un nombre de personnes prédéfini.

Les bénéficiaires sont statutairement Membres associés de l'Association.

Il permet de prendre en compte et de comptabiliser les participants à des activités encadrées par les EEDF pour une autre collectivité (municipalité, autre association).

Les membres de la collectivité bénéficiant d'un contrat global associés bénéficieront des garanties MAIF (responsabilité civile et individuelle accident).

Il s'agit d'une forme d'adhésion non individuelle mais collective, prenant en compte un nombre de personnes et nom des personnes nominatives.

Cela ne peut remplacer la carte découverte spécialement mise en place pour répondre aux besoins d'une cotisation individuelle sur les petits séjours inférieurs à 7 jours, ou carte entière pour les séjours de plus de 7 jours.

Important : Ce formulaire est à transmettre à mouna.haddad@eedf.asso.fr à la fin de chaque accueil en temps scolaires, en fin de saison avant le 30/09/2017 pour la période d'été, accompagné du tableau détaillant chaque jour.



ÉCLAIREUSES ♦ ÉCLAIREURS
DE FRANCE

Cotisation Membres Associés

Saison 2016-2017

Entre

Représentée par

Et le Siège National représenté par Bruno AÏSSOU, Directeur Administratif et Financier.

Réalisation : (Remplir le tableau suivant)

- Nombre de personnes concernées :
- Nombre de journées réalisées : x 1 € =€

J'autorise le siège national à prélever ce montant sur le compte Bred :

n°

Intitulé : EEDF

Fait à le

Signature

N.B. : Remplir l'état récapitulatif ci-joint.

